

COORDINATION DES SERVICES DU PRINCIPE DE JORDAN – RAPPORT ANNUEL

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P113 (2024-2025)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P113. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre le rapport intitulé ***Coordination des services du principe de Jordan – rapport annuel***. Veuillez communiquer avec votre bureau régional pour obtenir le modèle de ce rapport annuel.